



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adoptera, lors de sa séance ordinaire qui se tiendra le 20 février 2024, à 19 h, à la salle 103 du Centre administratif de Roberval, sis au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, son règlement relatif au traitement des plaintes liées aux fonctions du Centre de services scolaire.

Pour consulter le projet de règlement, veuillez vous rendre sur le site Internet du Centre de services scolaire, dans l'onglet « Règlements et politiques », section « Direction administrative du Centre de services scolaire ».

Cet avis public est fait conformément à l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique.

Donné à Dolbeau-Mistassini, le 17^e jour de janvier 2024.

La secrétaire générale,

Annie Tremblay, avocate Service du secrétariat général et des communications